



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mis à jour le 1^{er} mars 2019

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

DÉLIVRANCE D'UNE FICHE MÉDICALE DE CONDUCTEUR

Pour obtenir, en complément de votre carte professionnelle, la « **fiche médicale de conducteur** » pour exercer les professions de :

- TAXI
- VTC
- AMBULANCE
- RAMASSAGE SCOLAIRE
- TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES

Vous devez impérativement fournir les pièces suivantes :

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

- 1 photocopie recto-verso de votre permis de conduire en cours de validité
- 1 photocopie recto-verso de votre pièce d'identité en cours de validité
- le volet original du **cerfa 14880*02** « permis de conduire – avis médical » établi par un médecin agréé attestant votre aptitude médicale (validité de moins de 2 ans)
- 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois
- votre ancienne fiche médicale de conducteur si vous en possédez déjà une pour mise à jour
- **1 enveloppe A5 affranchie au tarif en vigueur et libellée à vos nom et adresse.**

Nota : Les demandes de délivrance de fiche médicale de conducteur ne peuvent pas être réalisées de manière dématérialisée.

A QUEL SERVICE TRANSMETTRE VOTRE DOSSIER COMPLET ?

Vous devez envoyer votre dossier complet par courrier à l'adresse suivante :

Préfecture de Meurthe-et-Moselle
Bureau du Cabinet
Direction des Sécurités – Bureau de la Sécurité Routière
1 rue du préfet Erignac -
CS 60031
54038 NANCY

COMMENT RÉCUPÉRER MA FICHE MÉDICALE DE CONDUCTEUR ?

La fiche médicale de conducteur vous sera expédiée à votre domicile sur présentation d'une enveloppe affranchie au tarif en vigueur libellée à vos nom et adresse.

ATTENTION : A CHAQUE DEMANDE IL FAUT CONSTITUER UN DOSSIER SPÉCIFIQUE

Les pièces indiquées ne concernent que **les demandes de fiche médicale de conducteur**. Si vous souhaitez également **refaire votre permis de conduire**, il convient de réaliser les démarches, en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) en numérisant les mêmes pièces que pour la fiche médicale, (pièce identité originale, justificatif de domicile de moins de 6 mois, visite médicale, copie permis de conduire + 1 photo numérisée ou non scannée).

Adresse postale : Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1 rue Préfet Claude Erignac - CS 60031 - 54038 NANCY CEDEX

Téléphone : 03 83 34 26 26 - Télécopie 03 83 30 52 34

Courriel: pref-informations@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Accueil du public : 6, rue Sainte-Catherine - 54000 NANCY

Retrouvez les horaires d'accueil des services sur <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr> ou sur notre serveur vocal 03 83 34 22 44